



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**EXTRAIT N°2022-38**

**Ouverture de la séance à 19h30**

L'an deux mille vingt et deux, le six septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le 30 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Carole VINCENT. La réunion s'est tenue en présentiel.

**Membres présents (14) :** Carole VINCENT, Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Levent BAYAT, Eve ROUKINE, Lionel VESIN, Sophie GIROD, Jérôme DEMIET, Jean-Pascal MEGEVAND, Sophie MULLER COWLEY, Alan SORRENTI, Michèle DUVAL.

**Absents ont donné procuration (3) :** Catherine SILVESTRE à Carole VINCENT, Bernard CHAUTEMPS à Sophie GIROD, André VALLI à Christophe DESBIOLLES

**Présents : 14          Absents : 3          Pouvoirs : 3          Votants : 17**

**Secrétaire de séance :** Jean-Pascal MEGEVAND -

**Délibération n° 2022-38 : Modification du règlement des food-trucks**

Suite à une sollicitation croissante des food-trucks pour l'occupation du domaine public de la commune, Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de fixer des règles afin d'encadrer les conditions de cette occupation.

Ainsi, la commune instaure deux créneaux possibles en journée, l'un pour le temps du midi, l'autre pour le temps du soir, du lundi au vendredi et le dimanche soir. (Samedi midi et soir et dimanche midi exclus). Le nombre de créneaux par food-truck sera limité à 2 par semaine.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par**

**Voix pour : 17          Voix contre : 0          Abstention : 0**

- **APPROUVE** les modalités d'occupation du domaine public par les food-trucks ci-dessus présentées.

Fait et délibéré à Neydens le 06 septembre 2022

Le Maire, Carole VINCENT

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pascal MEGEVAND

